

TRAITE DES ENFANTS — GÉNÉRAL

Selon les Nations Unies, la traite des enfants est « le recrutement, le transport, l'achat, la vente, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation, même s'il ne fait pas appel à des moyens illicites, à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières nationales » (UNICEF, 2006).

L'exploitation sexuelle est la forme la plus visible et la plus courante d'exploitation des enfants victimes de traite. Elle est généralement associée à des groupes du crime organisé qui empochent des milliards chaque année avec des agences d'escortes, des maisons de prostitution et la distribution de pornographie juvénile.

Facteurs de risque liés à la traite des enfants

Les statistiques varient, mais à travers le monde, les enfants de 12 à 17 ans sont reconnus comme faisant partie du groupe le plus important pour la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Les enfants de ce groupe sont souvent socialement et économiquement vulnérables.

Plusieurs recherches de l'ONU démontrent que les enfants peuvent être attirés dans la traite par de fausses promesses d'une «vie meilleure» dans un autre pays. Un grand nombre de ces enfants ont peu de chances d'immigrer légalement et proviennent de situations :

- Extrême pauvreté
- Chômage
- Faible scolarisation
- Guerre et situations conflictuelles

STATISTIQUES

Il est difficile d'obtenir des statistiques sur la traite des enfants, en raison de la nature clandestine de cette industrie et parce que les victimes hésitent à se manifester. Il y a absence d'uniformité dans la communauté internationale sur la façon de déterminer et de colliger les informations sur les victimes et les délinquants.

En 2002, les Nations Unies estimaient que 1,2 million d'enfants étaient victimes annuellement, de traite à des fins sexuelles.

- De 2004 à 2006, le Département d'État des États-Unis estime que: chaque année, 600,000 à 800,000 personnes font l'objet d'une traite transfrontalière
- 80 % de ceux-ci seraient des femmes et des fillettes
- 50 % auraient moins de 18 ans

Au Canada, la GRC estime que 1,300 enfants canadiens portés disparus annuellement sont victimes de traite à des fins sexuelles. Les filles autochtones représentent une part disproportionnée de ces enfants.

Défi pour aider les victimes

La stigmatisation associée à l'exploitation sexuelle et à la prostitution empêchent de nombreuses victimes de se manifester. Elles sont souvent intimidées, maltraitées et menacées par leur trafiqueur, isolées par des barrières linguistiques, et elles ont peur de demander l'aide des forces de l'ordre parce qu'elles ont été trafiquées illégalement. Elles peuvent croire qu'elles n'ont pas d'autre choix que de continuer à être exploitées sexuellement.

En 2006, l'ONU a lancé le « *Guidelines on the Protection of Child Victims of Trafficking* » (Manuel de formation pour lutter contre la traite des enfants). Ce document encourage les pays à accorder aux enfants le droit de protection (qu'ils soient citoyens ou non-citoyens) et leur demande d'appliquer une présomption de minorité pour les victimes dont l'âge est difficile à définir en l'absence de pièces d'identité.

Sources

- *Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes* (2012), en ligne : www.securitepublique.gc.ca/prg/le/_fl/cmbt-trffkng-fra.pdf
- GRC, *La traite des personnes au Canada*
http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/grc-rcmp/PS64-78-2010-fra.pdf
- UNICEF Canada, *Protéger les enfants contre le trafic d'êtres humains*, en ligne : <http://www.unicef.ca/fr/discover-fr/article/children-from-trafficking>
- UNICEF *Child Trafficking in Europe*, online : <www.unicef-irc.org/publications/pdf/ct_in_europe_full.pdf>.
- UNICEF *Guidelines on the Protection of Child Victims of Trafficking* (Manuel de formation pour lutter contre la traite des enfants), en ligne : <www.unicef.org/ceecis/0610-Unicef_Victims_Guidelines_en.pdf>.
- UNICEF *Trafficking for Sexual Exploitation and Other Exploitative Purposes*, online : <www.unicef-irc.org/publications/pdf/trafficking_exploitation2011.pdf>.